

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2020

---

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3077)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL73

présenté par  
Mme Guévenoux, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Les mesures sont prises en application du présent I aux seules fins de lutter contre l'épidémie de Covid-19. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent permet d'encadrer les mesures qui seront prises en application du I en rappelant qu'elles le seront aux seules fins de lutter contre l'épidémie de Covid-19.